

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°03-010318 :

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Plaine des Palmistes / Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 février 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 08

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE
Marc Luc BOYER

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} MARS**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le 1^{er} mars à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie ALMEIDAS SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Eric BOYER conseiller municipal

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : René HOAREAU conseiller municipal à Ghislaine DORO conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM03-010318-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Affaire n°03-010318
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de la Plaine des Palmistes / Débat sur les orientations générales
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 24 septembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit notamment :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et enfin de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises à débat au sein du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme (PLU). Le projet de PADD est joint en annexe de la présente.

Le PADD est un document stratégique et il constitue la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme. Il expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal. Il prend donc en compte :

- le projet politique qui est la vision globale de l'équipe municipale pour le développement de la Commune et qui a répondu à la question « Quel cadre voulons-nous donner à l'évolution de la ville à un horizon de 10-20 ans ? »
- les enseignements du diagnostic,
- le «porter à connaissance» de l'Etat et les documents cadres (SAR, SCOT...),

Une fois le projet politique confronté avec les éléments du diagnostic et du «porter à connaissance» de l'Etat, il en ressort le document qui est présenté au Conseil Municipal pour débat.

Aussi, les principaux défis à relever sont :

- * *Assurer un développement équilibré et hiérarchisé d'un territoire idéalement localisé au cœur de la Réunion sur un axe primaire d'intérêt régional, la RN3, reliant en toute sécurité le Sud au Nord-Est tout en étant capable d'anticiper les meilleures réponses à la plus forte croissance démographique de l'île (TCAM à plus de 3%),*
- * *Mettre en lumière les richesses de la Commune : le cadre de vie, l'architecture, la culture, les traditions et l'environnement, tout en veillant à la préservation de la biodiversité,*
- * *Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers tout en favorisant leur desserte ainsi que leur connexion aux sites remarquables voisins,*

Le Maire expose alors la stratégie communale qui se décline en quatre grandes orientations formant le nouveau PADD qui n'est rien d'autre que le cœur voire le moteur même du futur PLU :

Orientation n°1 : **Faire de la Plaine des Palmistes une Commune classée station de tourisme** : préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel et paysager, organiser les pôles éco-touristiques et leur mise en scène, assurer un développement économique cohérent avec les objectifs de classement qui répondent également aux besoins de la population.

Orientation n°2 : **Préserver un cadre de vie villageois de qualité** : améliorer l'offre de logements et de services, aménager des espaces de loisirs et des espaces publics de proximité, développer l'offre éducative et culturelle.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM03-010318-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Orientation n°3 : **Affirmer le caractère rural et naturel de la Plaine des Palmistes** : favoriser le développement de l'agriculture, en particulier de la filière goyavier-fruit et sauvegarder les espaces agricoles et forestiers, préserver les espaces naturels et ramener de la biodiversité en zone urbaine notamment par le maintien et la restauration des continuités écologiques, limiter l'étalement urbain en délimitant strictement des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées.

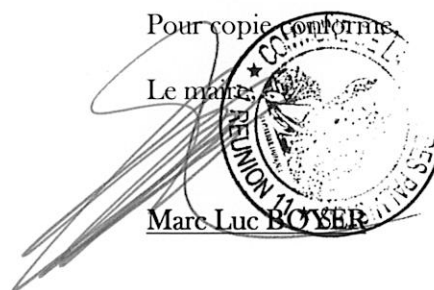
Orientation n°4 : **Renforcer le maillage du territoire et réussir les transitions énergétique et numérique** : assurer un maillage cohérent de la trame viaire urbaine ainsi que de la desserte rurale et touristique notamment vers les massifs forestier et volcanique environnants, favoriser le développement du numérique, promouvoir les énergies renouvelables à partir de gisements naturellement présents et une utilisation économe des ressources.

Après cet exposé et la présentation du projet de PADD, joint à la présente, Le Maire déclare le débat ouvert. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal,

PREND ACTE du projet du PADD comme exposé ci-dessus et dans son annexe.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le maire,

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM03-010318-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DEPARTEMENT DE LA REUNION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



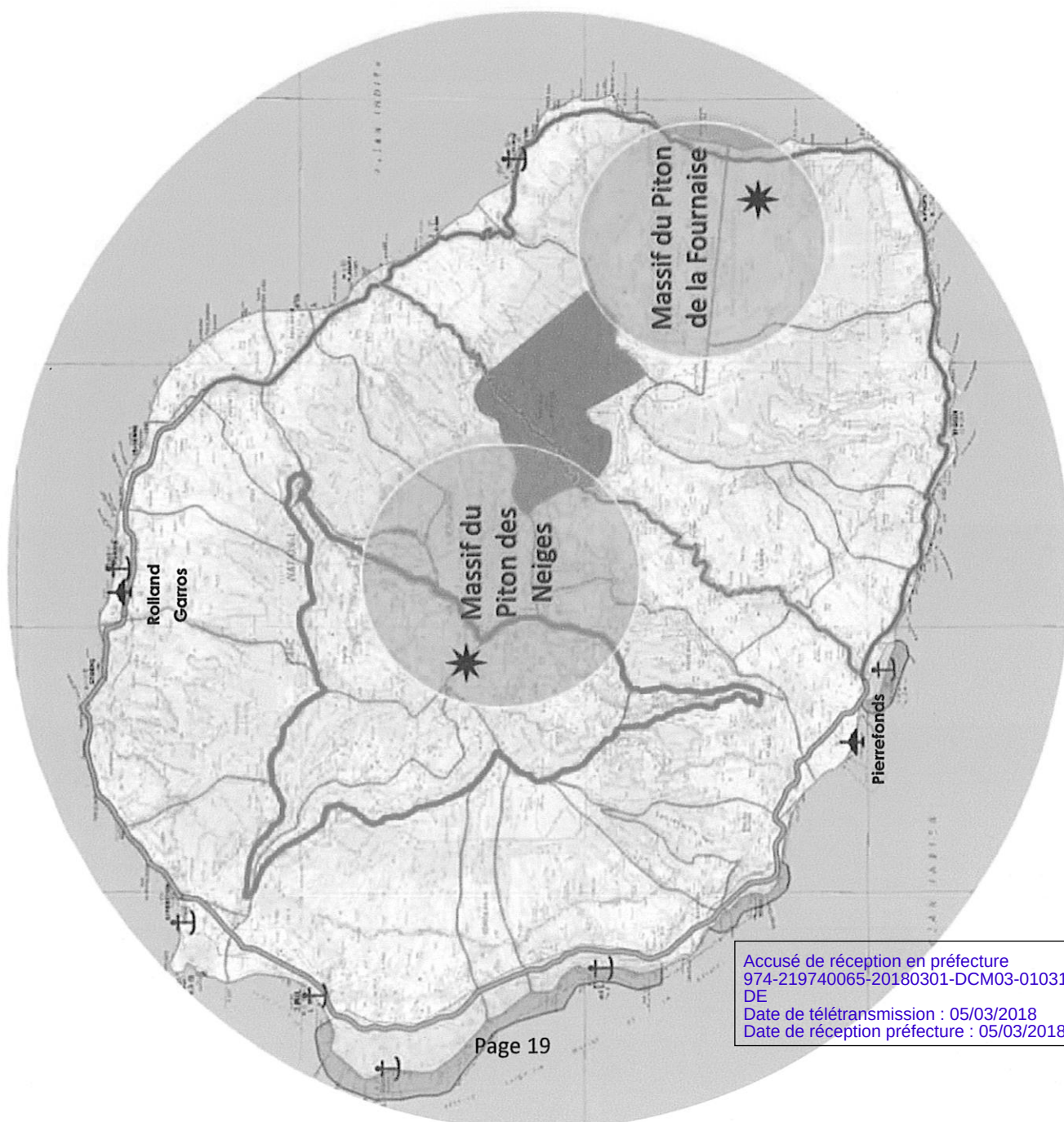
Prescrit le 24 septembre 2015

Arrêté le

Approuvé le



La commune de la Plaine des Palmistes : un territoire des hauts attractif, au cœur d'intérêts régionaux avec une vocation touristique à affirmer.



■ La Plaine des Palmistes

□ Cirques

✈ Aéroports

⚓ Ports (industriel et de plaisance)

Routes nationales

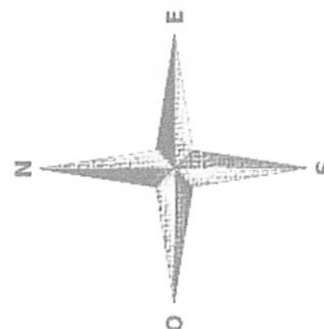
— RN1: Route balnéaire

— RN2: Route du Nord

— RN2: Route des laves de La Fournaise

— RN3: Route touristiques des Plaines et des Volcans

Scan25, IGN, 2010 ©



LE MOT DU MAIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) marque les orientations que l'équipe municipale veut impulser sur le territoire de la Commune en conciliant développement économique et développement durable. Avec la croissance démographique de La Plaine des Palmistes qui est la plus importante de la Réunion et l'une des plus importantes de France, la Commune se doit de répondre aux besoins d'aujourd'hui mais également d'anticiper les besoins de demain tout en veillant à la préservation du cadre de vie et de l'âme du village. Au cœur de l'île et du Parc National, la Commune située « au vent » est l'une des plus arrosées de la Réunion, elle constitue par ailleurs un point chaud de la biodiversité réunionnaise. La Plaine des Palmistes regorge également d'éléments remarquables tant au niveau architectural que paysager : les cases créoles, les remparts encerclant le village, les cascades, les milieux naturels préservés tels que la Pandanaie, les massifs forestiers de Bébour-Bélouve et du Piton de l'Eau et les nombreux pitons.

Les défis de la municipalité :

- * Assurer un développement équilibré du territoire,
- * Mettre en lumière les richesses de la Commune : environnement, architecture, cadre de vie, culture et traditions,
- * Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour le relever, la stratégie communale se décline en quatre grands objectifs :

Faire de la Plaine des Palmistes une Commune classée station de tourisme : préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel et paysager, organiser les pôles éco-touristiques et leur mise en scène, assurer un développement économique cohérent avec les objectifs de classement qui répond également aux besoins de la population.

Préserver un cadre de vie villageois de qualité : améliorer l'offre de logements et de services, aménager des espaces de loisirs et des espaces publics de proximité, développer l'offre éducative et culturelle.

Affirmer le caractère rural et naturel de la Plaine des Palmistes : favoriser le développement de l'agriculture, en particulier de la filièreoyaavier-fruit et sauvegarder les espaces agricoles et forestiers, préserver les espaces naturels et ramener de la biodiversité en zone urbaine notamment par le maintien et la restauration des continuités écologiques, limiter l'étalement urbain.

Renforcer le maillage du territoire et réussir les transitions énergétique et numérique : assurer une maillage cohérent de la trame viaire baine ainsi que de la desserte rurale et touristique, favoriser le développement du numérique, promouvoir les énergies renouvelables et une utilisation économe des ressources.

Tous les palmiplinois sont concernés par ce projet communal qui vise à imaginer et construire La Plaine des Palmistes de demain.

FAIRE DE LA PLAINE DES PALMISTES UNE COMMUNE CLASSEE STATION DE TOURISME

Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel et paysager

Patrimoine architectural

Protéger le patrimoine urbain identitaire en réhabilitant les fleurons de l'architecture locale, les cases créoles d'intérêt et les vestiges culturels de l'histoire communale sur l'ensemble du territoire.

Garantir un traitement architectural de qualité des constructions le long de la RN3, véritable vitrine de la ville et axe de découverte du village créole de caractère.

Sur la commune en général, veiller à l'intégration architecturale et paysagère de toutes les nouvelles constructions.

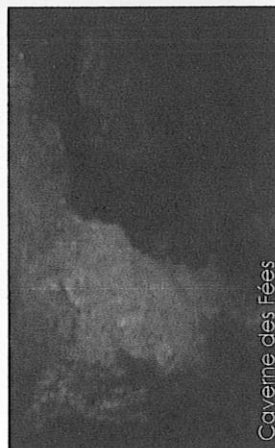
Patrimoine naturel et paysager

Assurer l'ambition touristique de La Plaine des Palmistes dans la démarche « Porte de Parc » par un véritable projet de territoire permettant la mise en découverte du village et des sites traversés.

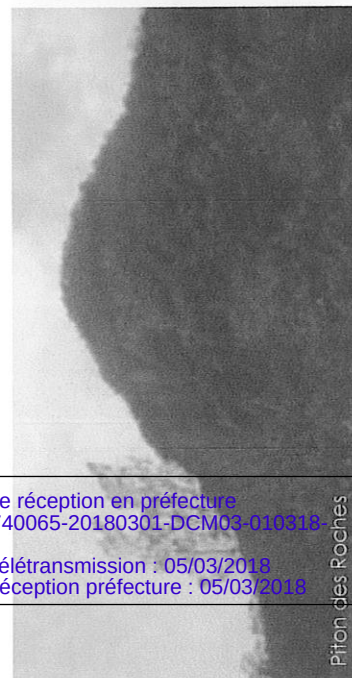
Affirmer et organiser la valorisation touristique des sites et patrimoines naturels d'intérêt en accord avec leur fragilité écologique :

- * Les pitons (des Songes, des Roches, etc.),
- * Les bassins (Lafosse, Cadet, etc.),
- * Les cascades (Biberon, Bras noir, etc.),
- * Les formations géologiques (Caverne des Fées, etc.).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM03-010318
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018



Caverne des Fées



Piton des Roches



Cascade Biberon

Organiser les pôles écotouristiques et leur mise en scène

Niveau 1 : Consolider le pôle touristique majeur du cœur de ville en tant que point de départ d'itinéraires de découvertes : place de la mairie, aire de manifestations, Domaine des Tourelles, maison du Parc national, Office du Tourisme, etc.

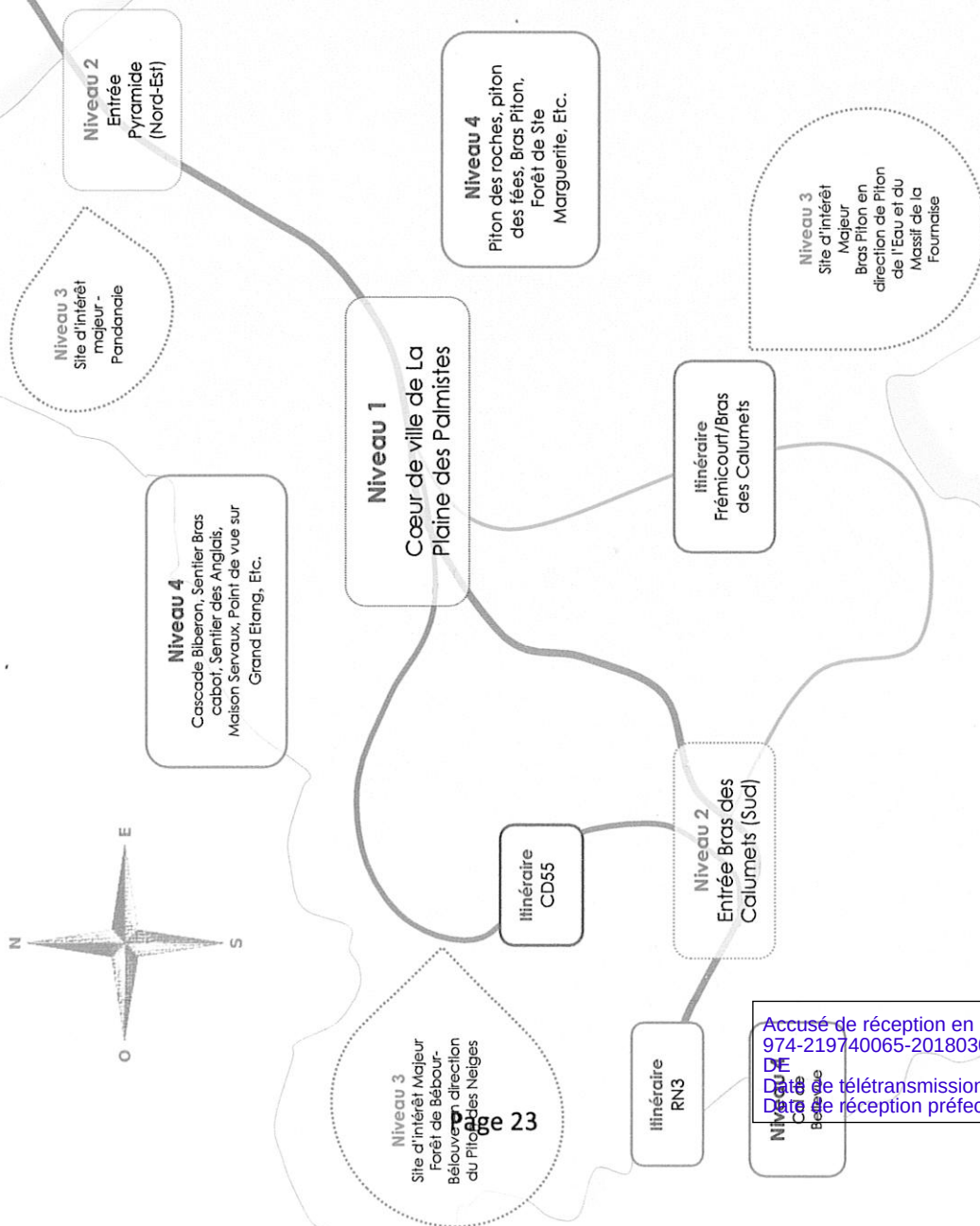
Niveau 2 : Faire des secteurs de la Pyramide et de Bras des Calumets les portes d'entrées du tourisme en tant que points d'accroche devant permettre de capter les visiteurs et être les relais du cœur de ville.

Niveau 3 : Aménager les sites touristiques d'intérêt majeur assurant un rôle de carrefour touristique : Bébour-Bélouve, Bras-Piton, Pandanaie.

Niveau 4 : Mettre en valeur l'ensemble des sites d'intérêts de la commune tels que les cascades, les pitons, les sentiers, etc.

Itinéraires : Affirmer la vocation touristique des trois itinéraires principaux permettant de relier les entrées, le cœur de ville et les grands sites : RN3, CD55, boucle du Bras Piton (rues Frémicourt Perrault/Bernard Ginot/Emile Evan).

- Structurer l'offre touristique en privilégiant les modes doux, en améliorant la signalétique et l'accessibilité des principaux sites touristiques.
- Organiser la découverte des sites d'intérêt majeur et secondaire depuis des points d'accueil structurés autour d'une offre de services adaptée.



Assurer un développement économique cohérent avec les objectifs de classement

La mise en découverte du village et des sites touristiques doit impérativement être pensée et réalisée en lien avec le développement économique du territoire. Ce dernier doit se faire en cohérence avec les objectifs de classement en station de tourisme. Il s'agit de valoriser et mettre en lien les acteurs économiques existant, avec le projet de territoire mais aussi de permettre l'implantation de nouvelles activités.

photo



photo



Développer et diversifier l'offre d'hébergement et de restauration

- * Hôtels de différents standing (2*, 4*),
- * Hébergements intégrés de type ecolodge, camping, hébergements insolites/inhabituels,
- * Restaurants de diverses catégories : rapide, familial, traditionnel, à thème, gastronomique, etc.

Développer et diversifier l'offre de commerces et de services des pôles éco-touristiques

- * Commerces à vocation touristique : artisanat et vente de produits du terroir (Domaine des Tourelles, Maison du Goyavier, etc.), équipement de sport d'extérieur en lien avec les activités présentes sur le territoire,
- * En plus des services liés à la population permanente (La Poste, gabier, cyberbase, médecins, pharmacie, etc.), d'autres services dédiés plus spécifiquement aux visiteurs : bornes wifi au niveau des pôles éco-touristiques, location de véhicules, locations de vélo et bornes de réparation, laverie, borne de rechargement véhicule électrique, relais d'information, sanitaires publics, etc.

Créer une offre de transport structurée autour des pôles écotouristiques

- * Renforcer et améliorer l'offre de transport existante afin d'améliorer la desserte notamment depuis les aéroports, mais aussi la desserte interne des sites touristiques, en partie par le développement d'une signalétique et d'un jalonnement des itinéraires spécifiques entre cœur de ville, acteurs économiques et sites touristiques,
- * Proposer des modes de transport alternatifs : transport à la demande, covoiturage, vélo, etc.

PRESERVER UN CADRE DE VIE VILLAGEOIS DE QUALITE

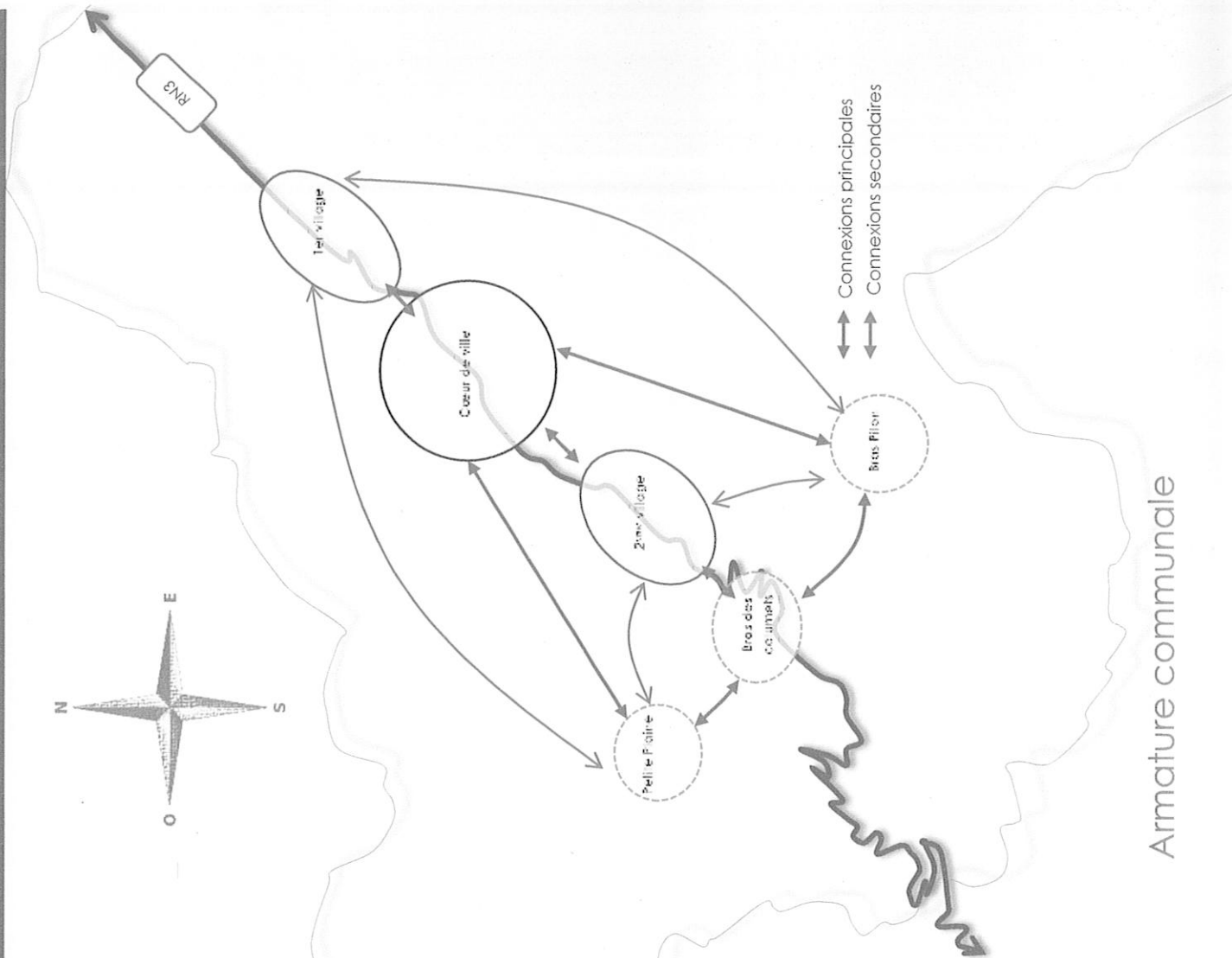
Améliorer l'offre de logements et de services

Habitats / logements :

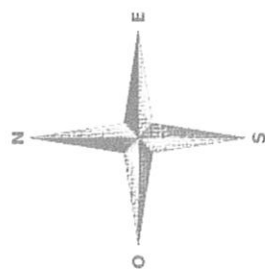
- * Permettre la diversité des formes architecturales et urbaines.
- * Fixer un épannelage des hauteurs des constructions du centre vers la périphérie et concilier densité/nouvelles formes de logements et respect des modes d'habiter traditionnels (case-à-terre avec jardin).
- * Prendre en compte les risques et les aléas naturels dans l'aménagement du territoire, et notamment dans la définition des zones constructibles.
- * Intégrer la gestion des eaux pluviales dans le choix de développement urbain afin de prévenir les inondations liées au ruissellement.
- * Intégrer les spécificités climatiques de la Plaine des Palmistes dans les projets de construction.
- * Lutter contre l'insalubrité par des opérations d'amélioration de l'habitat et de Résorption de l'Habitat Insalubre.
- * Développer et diversifier l'offre de logements notamment en terme de mixité de produits mais aussi en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des quartiers.

Commerces et services de proximité

- le développement d'activités économiques de proximité en
thérence avec l'armature communale.
l'occupation de la zone d'activités économiques de la
nouvelle zone d'activités économique à l'entrée Sud



Aménager des espaces de loisirs et des espaces publics de proximité



RN3

1^{er} village

Cœur de ville

Zone village

Bras Filon

Bras des collines

Petite Plaine

Espaces publics de proximité

Equipements sportifs et de loisirs à déployer dans chaque quartier

Equipements structurants

L'offre d'espaces publics cohérente avec l'armature urbaine

- * Valoriser les espaces publics existants et conforter leur rôle au sein de l'armature communale,
- * Aménager des espaces publics de proximité à destination des habitants de façon à créer des zones de halte pour favoriser les échanges ainsi que les liens sociaux et intergénérationnels.

L'offre d'équipements sportifs et de loisirs

- * Structurer et valoriser l'armature d'équipements sportifs et de loisirs, notamment via la création de structures de proximité,
- * Compléter et conforter l'offre sportive de la commune,
- * Programmer des équipements structurants afin de répondre à la volonté politique : aire de manifestations, centre d'entraînement sportif d'altitude basé sur le trail et plus généralement les sports de nature, etc.

Développer l'offre éducative et culturelle

La Plaine des Palmistes est une des communes françaises les plus dynamiques en terme de démographie. L'enjeu du projet communal est d'anticiper ce développement au mieux, notamment en prévoyant les infrastructures nécessaires.

L'éducation et la formation

- * Equilibrer l'offre éducative en cohérence avec la taille des secteurs,
- * Restructurer l'offre éducative en centre-ville,
- * Créer une troisième école,
- * Développer une offre de formation de niveau supérieur : IRTS, lycée forestier axé sur les métiers de l'environnement, etc.

La culture

La volonté communale est de démocratiser et développer l'accès à la culture en complétant les équipements existants et en mettant en place des équipements de proximité.

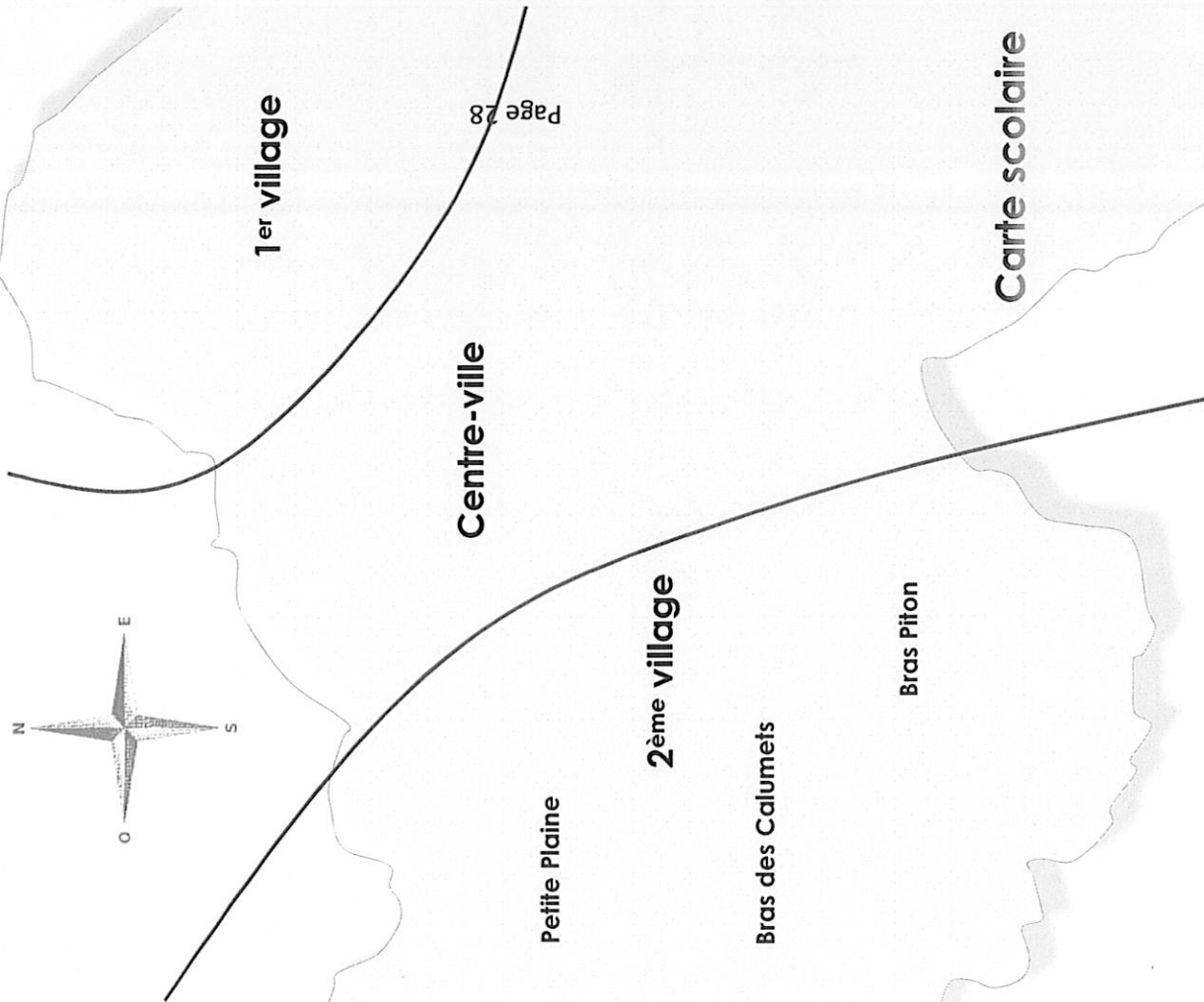
- * Développer et diversifier l'offre existante,
- * Créer de nouveaux équipements culturels : espace muséographie/scénographie de la Maison du Goyavier, médiathèque, etc.,

- * Répondre à la demande d'artiste, théâtre de plein air, etc.

Prévention et sensibilisation

Sensibiliser la population et notamment les plus jeunes :

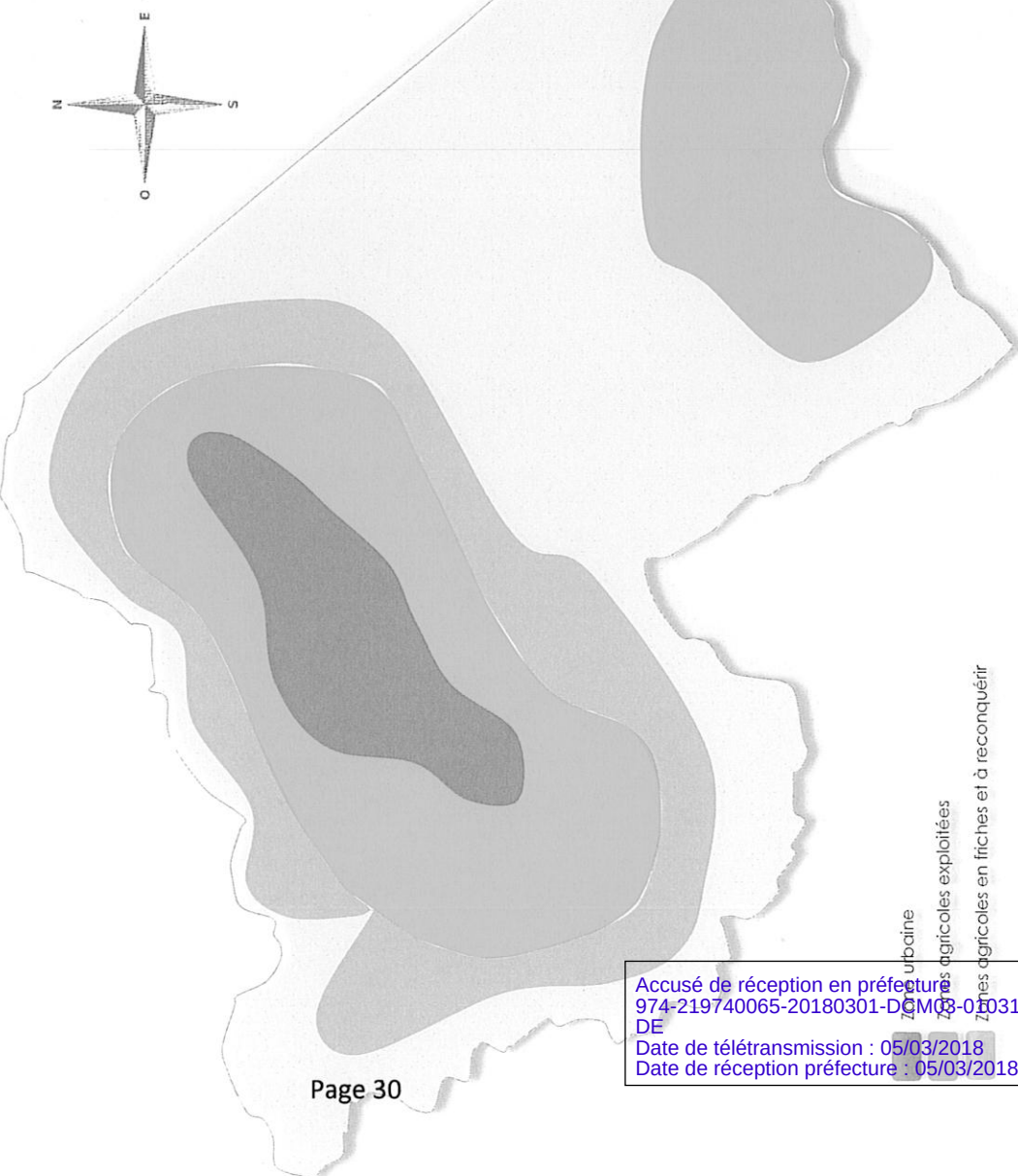
- * la préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- * la connaissance des patrimoines naturel, paysager et architectural de la Plaine des Palmistes,
- * l'usage des nouvelles technologies notamment en ce qui concerne le numérique.



AFFIRMER LE CARACTERE RURAL ET NATUREL DE LA PLAINE DES PALMISTES

Favoriser le développement de l'agriculture et préserver les espaces agricoles et forestiers

L'agriculture est une composante majeure du territoire palmyrien avec historiquement les cultures du thé, puis en tant que bassin de l'élevage laitier réunionnais. Après les crises sanitaires des années 2000 ayant entraîné le déclin de l'agriculture, la commune souhaite donner un nouveau souffle aux activités agricoles, notamment via la structuration et le développement de la filière Goyavier-fruit.



Développer l'agriculture

- * Reconquérir les friches agricoles, notamment les terrains anciennement exploités à faible intérêt écologique.
- * Développer la spécificité agricole locale tendant vers la mise en place d'une filière agroalimentaire complète, en promouvant notamment la filière goyavier-fruit de manière encadrée et en respectant la sensibilité des espaces naturels environnants notamment par l'adoption de bonnes pratiques culturales.
- * Soutenir l'implantation de bâtiments agricoles intégrés au paysage et respectueux de l'environnement.
- * Développer et structurer le réseau de voiries agricoles.
- * Promouvoir et encourager la diversification agricole pour pérenniser les exploitations et éviter le déclin global de l'agriculture en cas de crise dans une filière.

Préserver les espaces agricoles et forestiers

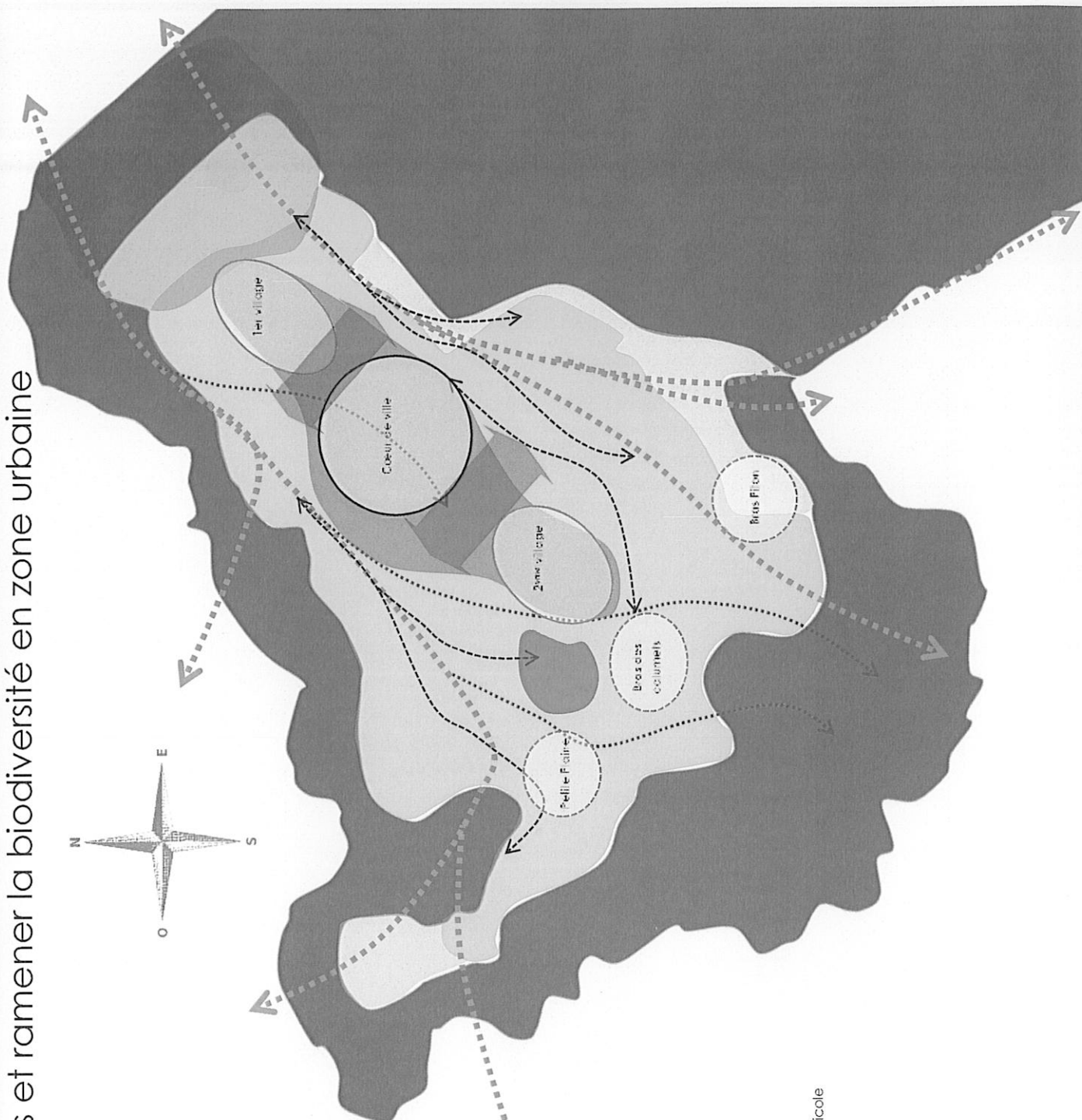
- * Lutter contre le mitage au sein de l'espace agricole en délimitant clairement les zones constructibles des zones exploitées notamment par la pratique d'un micro zonage pointu hors zone prioritaire d'urbanisation et territoires ruraux habités.
- * Favoriser le développement touristique lorsqu'il est cohérent et ne remet pas en cause son environnement : gîtes ruraux, découverte des exploitations agricoles, renforcement du terroir par vente directe des produits locaux et artisanaux, etc.

Préserver les espaces naturels et ramener la biodiversité en zone urbaine

Préserver et conforter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques :

- * Protéger les réservoirs de biodiversité (cœur de Parc et Pandaïaie) et corridors écologiques connus,
- * Assurer la perméabilité du tissu urbain lors des choix d'aménagement, en préservant des espaces de nature ordinaire.
- * Limiter les effets fragmentant des infrastructures et des ouvrages, limiter la pollution lumineuse,
- * Maintenir des zones tampons entre les zones urbaines et les réservoirs de biodiversité,
- * Freiner le développement des espèces exotiques invasives.

Page 31



Accusé de réception en préfecture
974-21674006-20180301-DCM-010318-DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Limiter l'étalement urbain

Assurer la cohérence et l'équilibre de l'armature urbaine

Délimiter l'aire urbaine de la Plaine des Palmistes en s'appuyant sur les contraintes physiques (ravines, coteaux, etc.) et en respectant les éléments paysagers (alignement d'arbres, massifs, etc.).

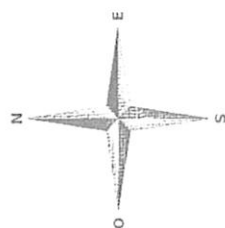
Conserver une aération urbaine en assurant des coupures d'urbanisation hors agglomération et des transitions paysagères entre les quartiers agglomérés.

Renforcer en priorité le centre-bourg pour le faire rayonner sur l'ensemble du territoire. Le développement d'une pluralité de ses fonctions (commerciales, équipements, services, etc.) doit permettre de revaloriser durablement son image et son attractivité.

Densifier les centralités ou « cœurs urbains » afin d'y développer une forte mixité des fonctions urbaines. De manière générale, il convient de préconiser des densités d'opérations en fonction de :

- * La localisation (centralité / ceinture / périphérie),
- * Les possibilités d'assainissement semi-collectif des eaux usées et aptitude des sols (autonome simple / autonome regroupé),
- * La typologie des logements (individuel, collectif, mixte, etc.).

Garantir un développement contrôlé et mesuré sur les autres secteurs de la ville, notamment les territoires ruraux habités, tout en confortant la centralité existante et en créant de nouvelles centralités au sein des différents quartiers pour favoriser la structuration et le développement des lieux de vie.



RN3

1^{er} village

Cœur de ville

2^e village

Bras ouverts
quartiers

Pôle d'attraction

Bras Filon

Zone d'urbanisation préférentielle

Espaces de transition paysagère / respiration entre les quartiers

Centralité existante

Centralités à créer

RENFORCER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE ET REUSSIR LES TRANSITIONS ENERGETIQUE ET NUMERIQUE

Assurer un maillage cohérent de la trame viaire urbaine et de la desserte touristique

Améliorer la trame viaire urbaine et les liaisons vers les écarts ruraux et

touristiques :

- * Affirmer la trame primaire communale notamment pour apaiser la RN3 via la création de voies de délestage périphériques,
- * Compléter la trame primaire avec un maillage d'intérêt secondaire et tertiaire afin de structurer et organiser les déplacements à l'échelle du lotissement,
- * Créer des liaisons pour améliorer la desserte des différents quartiers et optimiser les échanges inter-quartiers (bouclages entre les lignes 500 notamment),
- * Améliorer la lisibilité de la trame viaire notamment pour la desserte des sites touristiques,
- * Créer une liaison routière alternative au volcan.

Développer les infrastructures nécessaires aux transports collectifs et modes de déplacements doux

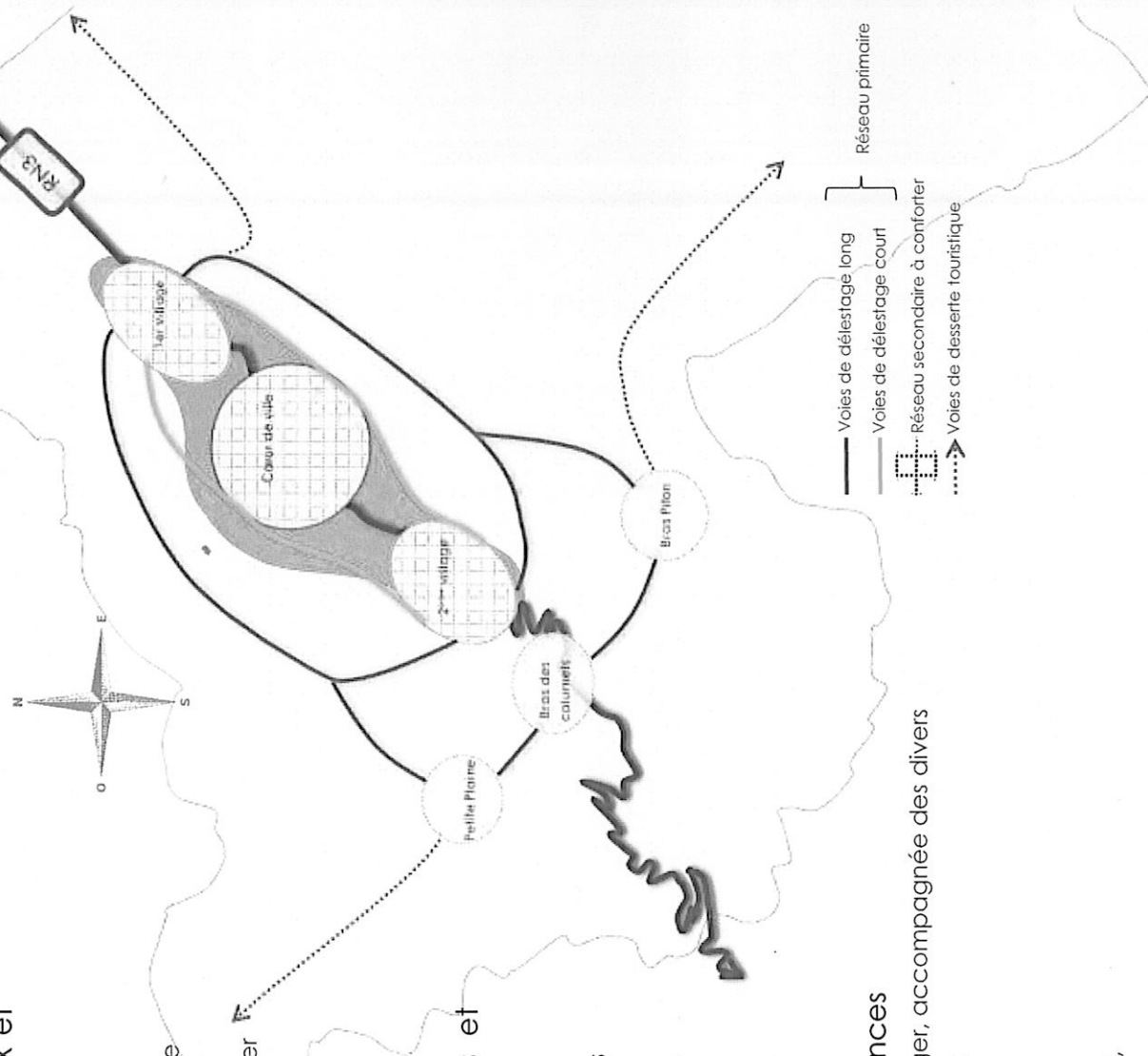
- * Créer des infrastructures manquantes (gare, abris, arrêts, etc.).
- * Requalifier l'espace public en faveur des modes actifs de déplacements, des personnes à mobilité réduite et de manière générale des modes de déplacements alternatifs à la voiture, en mariant le minéral et le végétal, afin d'en faire des lieux fréquentés et conviviaux,
- * Rendre prioritaire la place du piéton dans le cœur du village,
- * Favoriser la pratique du vélo en agglomération et sur les voies primaires en

Apporter une plus-value paysagère et préserver les usagers des nuisances

- * Compléter et traiter progressivement la trame viaire au plan urbain et paysager, accompagnée des divers rétro-ajustements fonction du développement de l'urbanisation afin de permettre :

- une structuration des centralités urbaines,
- une ceinture des cœurs urbains,
- un délestage de la traversée des centralités,
- une qualification urbaine et paysagère des traversées de centralités,
- une densification des espaces urbains périphériques

- * Préserver les habitants des risques et des nuisances liés au trafic routier, en privilégiant l'implantation de commerces et d'infrastructures le long des voies principales ou en éloignant les nouvelles habitations de celles-ci.



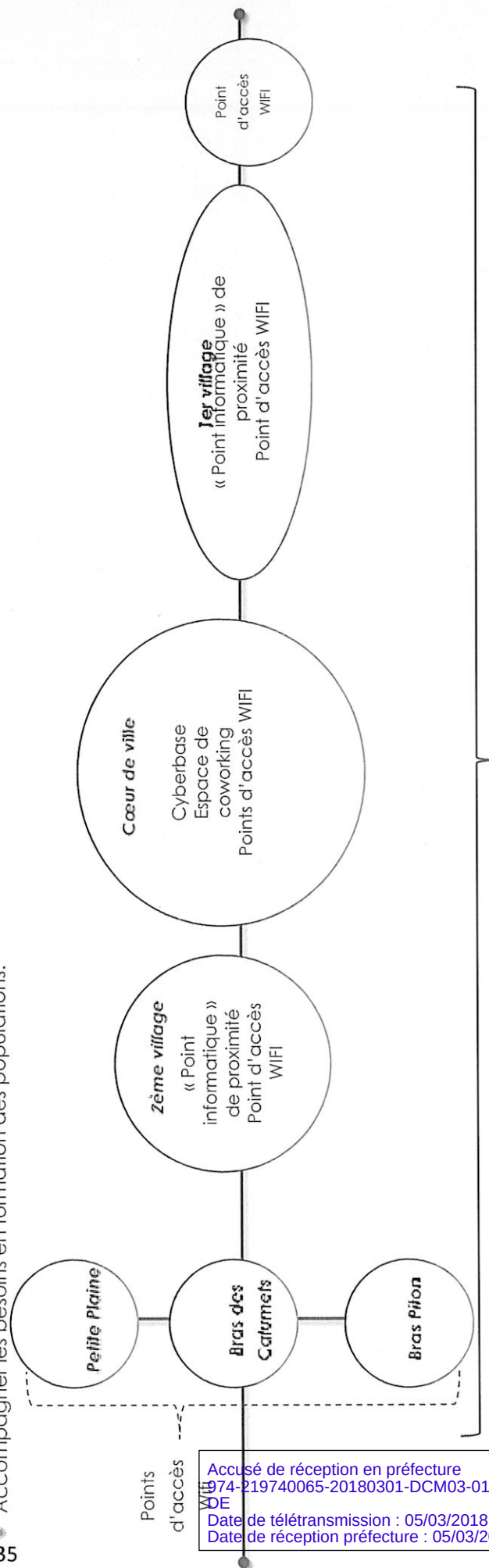
Accusé de réception en préfecture
N° 74-219700065-20180301-DCM03-010318
Date de transmission : 05/03/2018
Date de réception en préfecture : 05/03/2018

Favoriser le développement du numérique

Le développement des services et usages numériques sont désormais ancrés dans le quotidien de la plupart des palmyrains. Les multiples possibilités qu'offre aujourd'hui le numérique contribuent à alimenter l'intérêt des usagers pour les nouvelles technologies et leur exigence en terme de qualité (images, vidéos, visioconférence, etc.). Ainsi, pour répondre à ces nouvelles demandes, des infrastructures de plus en plus performantes sont nécessaires et leur prise en compte dans le projet de territoire est un enjeu majeur. Au-delà de la réponse aux besoins des habitants, il s'agit pour la commune de développer son attractivité tant au niveau touristique que pour le développement économique du territoire en offrant aux entreprises des services innovants.

La Plaine, une ville connectée

- * Poursuivre le développement des différents réseaux de communication modernes, notamment le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire,
- * Améliorer les infrastructures existantes : Cyberbase du cœur de ville,
- * Aménager de nouveaux équipements pour garantir l'accès au numérique pour tous :
 - « Points informatiques » de proximité avec accès à quelques postes informatiques et internet dans les annexes municipales par exemple,
 - Points d'accès WIFI dans les pôles écotouristiques et dans les sites touristiques d'intérêt majeur,
 - Espaces de coworking pour attirer de nouvelles activités économiques dans les pôles éco-touristiques,
 - Etc.
- * Accompagner les besoins en formation des populations.



Promouvoir les énergies renouvelables et une utilisation économe des ressources

La transition énergétique et écologique des territoires consiste à passer d'un modèle de consommation basé sur l'utilisation des ressources fossiles, épuisables et dont l'exploitation conduit à des pollutions (notamment en termes de gaz à effet de serre) à un modèle basé sur l'utilisation de ressources renouvelables tant pour la production d'énergie et non polluantes dans la mesure du possible, dans l'objectif d'un développement durable du territoire.

Promouvoir une gestion économe des ressources

- * Développer un habitat présentant des caractéristiques physiques adaptées au climat tropical d'altitude et limitant la consommation en énergie (réglementation acoustique et thermique RTAA Dom / Outil Perenne),
- * Préserver la ressource en eau pour satisfaire aux besoins de la population actuelle et future :
 - par la poursuite des travaux pour augmenter le rendement des réseaux de distribution en eau potable,
 - en incitant les habitants à être plus économes sur la ressource (récolte et utilisation des eaux pluviales).
- * Développer l'utilisation de ressources locales et durables dans les équipements publics et les écoles notamment (ameublement, repas, décoration, etc.),
- * Eduquer la population à l'utilisation économe de toutes les énergies par des interventions en milieu scolaire notamment.

Promouvoir le recours aux énergies renouvelables

- * Inciter les palmyrains à utiliser des sources d'énergie renouvelable : chauffage au bois, énergie solaire et photovoltaïque, véhicules électriques, éolien, etc.
- * Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour répondre aux besoins des bâtiments publics,
- * Réaliser un projet pilote énergétiquement indépendant mettant en valeur les principes du développement durable : par exemple la future Maison du Goyavier.

Optimiser la gestion et le traitement des déchets

- * Pour poursuivre la valorisation des déchets et promouvoir une réduction de la production à la source, optimiser la gestion de l'assainissement non collectif et semi-collectif via la poursuite de la réhabilitation des installations d'assainissement autonome existantes (pour contribuer à l'améliorer la qualité des masses d'eaux superficielles et souterraines).